

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 204

28 janvier 2006

SOMMAIRE

Abervale S.A., Luxembourg	9788	Ges.Pa.Fin. S.A. Holding, Luxembourg	9789
Adhoc, S.à r.l., Bergem	9747	Ges.Pa.Fin. S.A. Holding, Luxembourg	9789
Ashantis S.A., Luxembourg	9747	Horizon Equity, S.à r.l., Luxembourg	9765
Astros S.A., Luxembourg	9786	Immobilière Azur S.A., Luxembourg	9791
AXA Alternative Participations Sicav II, Luxembourg	9790	Iniziativa Piemonte Luxembourg S.A., Luxembourg	9774
BI, S.à r.l., Luxembourg	9789	Ipermedia Engineering S.A. Holding, Luxembourg	9787
BIMV, Bureau International Maritime S.A., Luxembourg	9783	Ipermedia Engineering S.A. Holding, Luxembourg	9787
BTM Unit Management S.A., Luxembourg	9787	Isabeau S.A., Luxembourg	9778
Café Lima, S.à r.l., Dudelange	9774	Laganas Securities, S.à r.l., Luxembourg	9790
Cantobre S.A., Luxembourg	9791	LeasePlan Luxembourg S.A., Leudelange	9775
Cantobre S.A., Luxembourg	9792	Lofin S.A., Luxembourg	9746
Cantobre S.A., Luxembourg	9792	Lonera Holding S.A., Luxembourg	9774
Cantobre S.A., Luxembourg	9792	Lupaf Holding S.A., Luxembourg	9788
Compagnie de Participations Bochard S.A., Luxembourg	9747	Luxcompuform, S.à r.l., Luxembourg	9779
Compagnie Européenne de Wagons, S.à r.l., Luxembourg	9777	M. Cottyn-Kieffer, S.à r.l., Foetz	9784
Compagnie Européenne de Wagons, S.à r.l., Luxembourg	9777	Ma.Lo S.A., Luxembourg	9791
Cosmos Lux International, Sicav, Luxembourg ..	9781	Manbra Holding, S.à r.l., Luxembourg	9790
Cosmos Lux International, Sicav, Luxembourg ..	9782	MB Fenster + Türen, S.à r.l., Strassen	9776
Datatrans, S.à r.l., Fentange	9785	MB Fenster + Türen, S.à r.l., Strassen	9776
Diehl Europe S.A., Niederanven	9762	MedLX1 S.A., Luxembourg	9754
Digitech S.A., Luxembourg	9781	Mondro S.A., Luxembourg	9782
DV International S.A., Luxembourg	9766	Nouvelle Zélande S.A., Luxembourg	9754
E. EX, Européenne d'Exportation S.A., Luxembourg	9746	Partners Consulting Group S.A., Luxembourg ..	9777
Edelvys Holding S.A., Luxembourg	9785	Pian Luxembourg S.A., Luxembourg	9762
Egon Holding S.A., Luxembourg	9765	Royal Media Group, S.à r.l., Luxembourg	9784
EIB, S.à r.l., Alzingen	9783	Sabre Dance S.A., Luxembourg	9747
Esaf International Management S.A., Luxembourg ..	9789	Saga Iceland-Woll, S.à r.l., Hostert	9780
FBP Funds Sicav, Luxembourg	9783	Saga, S.à r.l., Pétange	9768
FBP Funds Sicav, Luxembourg	9785	San Marino Investment International, Sicav, Luxembourg	9782
FBP Funds Sicav, Luxembourg	9786	San Marino Investment International, Sicav, Luxembourg	9785
Filoka Kitchen Supply S.C.l., Luxembourg	9749	Semalux S.A., Diekirch	9782
Financière Sainte Lucie S.A., Luxembourg	9748	SIFC Development Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	9769
Genhold S.A., Luxembourg	9784	SIFC Hotel Development, S.à r.l., Luxembourg ..	9749
Ges.Pa.Fin. S.A. Holding, Luxembourg	9789	Siltal Fin S.A., Luxembourg	9746
		Société des Participations Invest-Est S.A., Luxembourg	9769
		Solage International S.A., Luxembourg	9788

Soparassur S.A., Luxembourg	9748	TechniSat Data Services S.A., Betzdorf	9778
Stream Sicav, Luxembourg	9783	Theisen24 Lux, GmbH, Grevenmacher	9784
Stream Sicav, Luxembourg	9786	Travel Fin S.A., Luxembourg	9748
Swisscanto (LU) Bond Invest Management Company S.A., Luxembourg	9780	Tubalux, S.à r.l., Foetz	9784
Swisscanto (LU) Money Market Funds Management Company S.A., Luxembourg	9781	Wedgold Holding S.A., Luxembourg	9765
Swisscanto (LU) Portfolio Funds Management Company S.A., Luxembourg	9780	Weefaith S.A.H, Luxembourg	9768
Talolux Service Rapide, S.à r.l., Luxembourg	9780	Weefaith S.A.H., Luxembourg	9766
		Weldpart Holding S.A., Luxembourg	9768
		Yoble Holding S.A., Luxembourg	9765

LOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 58.995.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 septembre 2005 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de EUROLEX MANAGEMENT S.A., de M. Matthijs Bogers et de Amicorp Management B.V. en tant qu'Administrateurs et Administrateurs-délégués de la société est acceptée avec effet immédiat.
- La nomination de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., de LUXROYAL MANAGEMENT S.A. et de Amicorp Netherlands B.V. en tant qu'Administrateurs et Administrateurs-délégués de la société est acceptée, ceux-ci terminant les mandats de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour LOFIN S.A.
ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.
Administrateur-délégué
Représentée par M. Bogers
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087378.3/1084/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SILTAL FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 38.539.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087667.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

E. EX, EUROPEENNE D'EXPORTATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.919.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 septembre 2005 que:

Suite à la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2005, la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, 9, est nommée nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090675.3/1268/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS BOCHARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 84.974.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI06125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(086342.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

SABRE DANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 68.789.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI06122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(086343.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ASHANTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 53.752.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI06121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(086344.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ADHOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3317 Bergem, 3, rue Brementrausch.
R. C. Luxembourg B 74.338.

L'an deux mille cinq, le seize septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Gilbert Bernabei, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 1960, demeurant à L-3317 Bergem, 8, rue Brementrausch;

2. Madame Colette Feyereisen-Schneider, commerçante, née à Dudelange, le 8 novembre 1958, demeurant à L-3317 Bergem, 3, rue Brementrausch.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée ADHOC, S.à r.l., avec siège social à L-3317 Bergem, 3, rue Brementrausch,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.338, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 février 2000, publié au Mémorial C numéro 380 du 26 mai 2000,

dont le capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune est réparti comme suit:

1. Monsieur Gilbert Bernabei, prénommé, soixante-quinze parts sociales	75
2. Madame Colette Feyereisen-Schneider, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Monsieur Gilbert Bernabei, prénommé, déclare céder ses soixante-quinze (75) parts sociales à Madame Colette Feyereisen-Schneider, prénommée, ici présente, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Monsieur Gilbert Bernabei, prénommé, gérant technique de la société et Madame Colette Feyereisen-Schneider, prénommée, gérant administratif de la société déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Madame Colette Feyereisen-Schneider, prénommée, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Ensuite l'unique associée se considérant comme réunie en assemblée générale extraordinaire prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. L'associée unique accepte la démission de Monsieur Gilbert Bernabei, prénommé, en tant que gérant technique de la société.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2. Madame Colette Feyereisen-Schneider, prénommée, exerçant actuellement la fonction de gérant administratif de la société, est nommée pour le futur gérant de la société pour une durée indéterminée.

3. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Bernabei, C. Feyereisen-Schneider, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2005, vol. 910, fol. 68, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2005.

F. Kessler.

(086533.3/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FINANCIERE SAINTE LUCIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 64.654.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI06118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(086345.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

SOPARASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 40.436.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI06117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(086346.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

TRAVEL FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg.

R. C. Luxembourg B 73.154.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

1) Le siège social de la société est transféré à: L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg (ancienne adresse L-1940 Luxembourg, 430, route de Longwy).

Et lecture faite, le Conseil d'Administration a signé.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087340.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

FILOKA KITCHEN SUPPLY, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg E 1.494.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2005

Mercredi, le 21 septembre 2005 à 14.00 heures, les actionnaires de la société civile se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Monsieur Philippe Saive, demeurant à B-1030 Bruxelles au 4, boulevard Leopold III, élu Président de l'Assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme Secrétaire Monsieur Carlos Marques, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo et comme Scrutateur Monsieur Robert Soumois, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des associés présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Transfert du siège social de la société vers L-1750, 81, avenue Victor Hugo.

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Scrutateur et le Secrétaire.

Ph. Saive / C. Marques / R. Soumois

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087145.3/1133/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SIFC HOTEL DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.943.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-third day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade Register is pending, here represented by Herman Boersen, lawyer, with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, acting in his capacity as manager with power to bind the company by his sole signature.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SIFC HOTEL DEVELOPMENT, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.-).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by the following managers:

- Michel van Krimpen, director of companies, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Herman Boersen, director of companies, born on July 28, 1972 in Amersfoort, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Richard d'Alessandri, General Counsel, born on January 8, 1953 in New York, United States of America, having his address at 23, Glenby Lane, Brookville, New York, NY 11545, United States of America;

- Joel Hammer, Controller, born on January 30, 1961 in New York, United States of America, having his address at 59, Pickwick Drive, Syosset, New York, NY 11791, United States of America.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Herman Boersen, juriste ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats

de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination SIFC HOTEL DEVELOPMENT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par les gérants suivants:

- Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Herman Boersen, administrateur de sociétés, né le 28 juillet 1972 à Amersfoort, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Richard d'Alessandri, General Counsel, né le 8 janvier 1953 à New York, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse au 23, Glenby Lane, Brookville, New York, NY 11545, Etats-Unis d'Amérique;

- Joel Hammer, Controller, né le 30 janvier 1961 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 59, Pickwick Drive, Syosset, New York, NY 11791, Etats Unis d'Amérique.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 septembre 2005, vol. 433, fol. 20, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(088545.3/242/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

NOUVELLE ZELANDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.508.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 septembre 2005 que:

- Suite à la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2005, la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts-comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, 9, est nommée nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

- Suite à la démission de Monsieur Fred Alessio de son poste d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2005, Monsieur Aniel Gallo, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata (Italie), demeurant au 53, route d'Arlon à L-8211 Mamer, est nommé nouvel administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087149.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

MedLX1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 110.940.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty third of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- DUKE STREET CAPITAL V LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Almack House, 28, King Street, London SW1Y 6XA and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 4071494;

2.- DUKE STREET CAPITAL V, GmbH & CO KG, having its registered office at Mainzer Landstrasse, 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, represented by its general partner DUKE STREET CAPITAL V VERWALTUNGS, GmbH, a company incorporated under the laws of Germany having its registered office at Mainzer Landstrasse, 46, 60325, Frankfurt am Main, Germany and registered with the Commercial Register of the Local Court of Frankfurt am Main under the number HRB53962;

3.- Pierre Louis Le Faou, born on 27 July 1950 in Asnieres (France), residing at Craigisla, Old Avenue St George's Hill Weybridge, Surrey KT13 0PZ, United Kingdoms.

All Represented by Mr Alain Farana, jurist, residing in Luxembourg,

by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organise among themselves.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

1.1. A Luxembourg company (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).

1.2. The Company exists under the firm name of MedLX1 S.A.

Art. 2. Registered Office

2.1. The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.2. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or

indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»).

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to, in each case to the Connected Companies only, or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Capital

5.1. The subscribed capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-), divided into five hundred thousand (500,000) registered shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each, fully paid up (by 100%).

5.2. A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the «Law»). Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Art. 6. Form of the shares

The shares are in registered form and could not be converted into bearer shares.

Art. 7. Payment of shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of Capital

8.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2. The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 9. Board of Directors

9.1. The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors

9.2. The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

9.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

10.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed and each participating Director able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7. Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 11. General Powers of the Board of Directors

Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

Art. 12. Delegation of Powers

12.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any Director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.

12.2. Delegation of the day-to-day management to a Director is subject to prior authorisation by the general meeting of shareholders.

12.3. The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

12.4. The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation of the Company

In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors.

Art. 14. Statutory Auditor

14.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders.

14.2. The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six years.

14.3. The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the general meeting of shareholders

15.1. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.2. Any general meeting shall be convened by means of convening notice in accordance with the Law. In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

15.3. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be adopted by simple majority of the shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.

15.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

15.5. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 16. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Tuesday of June, at 2.00. P.M., and for the first time in 2006. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 17. Other general meetings

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Art. 18. Votes

18.1. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

18.2. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior convening written notice or publication.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 19. Business Year

19.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on thirty-first December 2005.

19.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 20. Distribution of Profits

20.1. Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2. After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3. The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation

21.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the five hundred thousand (500,000) shares as follows:

1.- DUKE STREET CAPITAL V LIMITED	466,961 shares
2.- DUKE STREET CAPITAL V, GmbH & CO KG.	23,039 shares
3.- Pierre Louis Le Faou.	10,000 shares
Total: five hundred thousand.	500,000 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of one million Euro (EUR 1,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly acknowledges it.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about EUR 12,500.-

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors for a duration of six (6) years, their mandate expiring at the time of the annual general meeting of shareholders to be held in 2010:

a) John Seil, born on 28 September 1948 in Luxembourg, chartered accountant, having his professional residence at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Luc Hansen, born on 8 June 1969 in Luxembourg, chartered accountant, having his professional residence at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Thomas James Buchan Scott, born on 11 March 1962 in Saint Andrews (Scotland), residing at Almack House, 28, King Street, London SW1Y 6XA.

In accordance with the provisions of Article 13 of the articles of incorporation, the Company is bound by the joint signature of any two Directors.

3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: AUDIEX S.A., having its registered office at 57, rue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- DUKE STREET CAPITAL V LIMITED, société constituée sous la loi anglaise, ayant son siège social Almack House, 28, King Street, London SW1Y 6XA et immatriculée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4071494;

2.- DUKE STREET CAPITAL V, GmbH & CO KG, ayant son siège social à Mainzer Landstrasse, 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, représentée par DUKE STREET CAPITAL V VERWALTUNGS, GmbH, société constituée sous la loi allemande, ayant son siège social Mainzer Landstrasse, 46, 60325, Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée au Registre Commercial de la Cour Locale de Frankfurt am Main sous le numéro HRB53962.

3. Pierre Louis Le Faou, né le 27 juillet 1950 à Asnieres (France), demeurant à Craigisla, Old Avenue St George's Hill Weybridge, Surrey KT13 0PZ, Angleterre.

Tous ici représentés par Monsieur Alain Farana, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme («la Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La Société adopte la dénomination MedLX1 S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»).

3.3. La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité pouvant être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, dans chaque cas aux Sociétés Apparentées seulement, ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), divisé en cinq cent mille (500.000) actions nominatives d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, entièrement libérées (à raison de 100%).

5.2. Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux Administrateurs.

Art. 6. Nature des actions

Les actions sont nominatives et ne peuvent pas être converties en actions au porteur.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital

8.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Conseil d'Administration

9.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

9.2. Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

10.1. Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

10.5. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée et chaque participant en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Administrateurs participants utilisant ou non ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.6. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.8. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

12.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout Administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

12.2. La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

12.3. Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

12.4. Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments

Art. 13. Représentation de la Société

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs de la Société.

Art. 14. Commissaire aux comptes

14.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

14.3. Ils sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

15.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.2. Toute assemblée générale sera convoquée par avis de convocation conformément à la loi. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

15.3. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

15.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

15.5. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi de juin à 14.00 heures, et pour la première fois en 2006. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 17. Convocation des assemblées générales des actionnaires

Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Votes

18.1. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

18.2. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale

19.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au trente et un décembre 2005.

19.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Répartition des bénéfices

20.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, liquidation

21.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 22. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les cinq cent mille (500.000) actions comme suit:

1.- DUKE STREET CAPITAL V LIMITED	466.961 actions
2.- DUKE STREET CAPITAL V, GmbH & CO KG.....	23.039 actions
3.- Pierre Louis Le Faou.....	10.000 actions
Total: cinq cent mille	500.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à EUR 12.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2010:
 - a) John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, expert comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
 - b) Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, expert comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
 - c) Thomas James Buchan Scott, né le 11 mars 1962 à Saint Andrews (Ecosse), demeurant Almack House, 28, King Street, Londres SW1Y 6XA.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, rue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

4. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Farana, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 septembre 2005, vol. 433, fol. 21, case 5. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(088541.3/242/471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

DIEHL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.
H.R. Luxembourg B 69.353.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 3. Februar 2005

Gemäß einem Beschluss der Verwaltungsratssitzung vom 3. Februar 2005, werden die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars bis zur Jahreshauptversammlung verlängert, die im Jahre 2006 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- 1) Herr Malcolm Stuart Ward, wohnhaft in Reading, England.
 - 2) Herr Leon Taviansky, wohnhaft in England.
 - 3) Herr Olivier Vincent Antille, wohnhaft in Bienne, Schweiz.
 - 4) Kommissar: BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., Luxembourg.
- Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. September 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087253.3/502/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

PIAN LUXEMBOURG S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.955.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Maurizio Poli, directeur, demeurant à Milan (Italie), Via Arena 16/1, ici représenté par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 29 août 2005, laquelle procuration, après avoir été signée par le comparant, agissant comme dit ci-avant, et ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257, ici représentée par un de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquels comparants, agissant ès-dit qualité, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de PIAN LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Maurizio Poli, directeur, demeurant à Milan (Italie), Via Arena 16/1, trois mille quatre-vingt-dix-huit actions	3.098
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257, deux actions	2
Total: Trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Reunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- b) Monsieur Antonio Mandra, directeur, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Lavizzari 4.
- c) Monsieur Pier Luigi Umberto Poli, directeur, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Coremmo 8.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 octobre 2005, vol. 360, fol. 33, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 octobre 2005.

H. Beck.

(088621.3/201/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

HORIZON EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 81.185.

—
Le bilan au 6 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORIZON EQUITY, S.à r.l.

R. Meister / Y. Cacclin

Gérant / Gérant

(086353.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

YOBLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.579.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YOBLE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(086664.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

EGON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.785.

—
Le comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06745, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGON HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(086669.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

WEDGOLD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.625.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEDGOLD HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(086671.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

DV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 94.096.

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société DVI S.A., Société Anonyme au capital de 31.000 EUR, s'est réunie extraordinairement au siège social le 4 février 2005.

L'Assemblée est ouverte à 11h00 sous la présidence de Madame Brigitte Siret, qui désigne comme secrétaire Madame Nora Brahimi et comme scrutatrice Madame Christine Jung.

Le bureau ainsi constitué, Madame la présidente expose:

I. Que d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, les deux actionnaires sont présents ou représentés, possédant 100% des 1000 actions ayant le droit de vote. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire;

II. Qu'il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée, à l'entrée en séance par tous les actionnaires présents. Cette liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

III. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

La révocation de Madame Jeanne Alexandre de son poste d'administrateur et la nomination y consécutive de Mademoiselle Roti Katia, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Révocation de Monsieur André Pierre Alexandre de ses postes d'administrateur et administrateur-délégué et nomination y consécutive de Monsieur Berg Christian, demeurant à Boulay-Moselle, 24B, rue du 19 août 1951.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Nomination au poste d'administrateur de Mademoiselle Roti Katia,

Nomination de Monsieur Berg Christian au postes d'administrateur et administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

K. Roti / Ch. Berg / Signature

La scrutatrice / La présidente / La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087258.3/984/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

**WEEFAITH S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. WEEFAITH HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.660.

L'an deux mille cinq, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WEEFAITH HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98.660, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 258 du 4 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Kull, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trente et une (31) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Suppression à la 1^{ère} phrase de l'article 1^{er} du terme «holding» et modification de la dénomination sociale de WEEFAITH HOLDING S.A., en WEEFAITH S.A., et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattache directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

3. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la 1^{ère} phrase de l'article 1^{er} du terme «holding» et modification de la dénomination sociale de WEEFAITH HOLDING S.A., en WEEFAITH S.A., de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination WEEFAITH S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattache directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, S. Kull, R. Masson, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 septembre 2005, vol. 433, fol. 2, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(088741.3/242/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

**WEEFAITH S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. WEEFAITH HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(088742.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

SAGA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 103.493.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Pascal Wagner; comptable, demeurant professionnellement à Pétange, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Osmar Imhoff, informaticien, né à Porto Alegre (Brésil), le 1^{er} février 1954, demeurant à L-1857 Luxembourg, 37, rue du Kiem;

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Ladite personne, agissant en sa qualité d'unique associé de la société à responsabilité limitée SAGA, S.à r.l., avec siège à Pétange, (R.C. B n° 103.493), constituée suivant acte notarié du 1^{er} octobre 2004, publié au Mémorial C n° 1305 du 21 décembre 2004, a exposé au notaire instrumentant que ladite société n'est pas propriétaire de biens immobiliers et qu'il entend la dissoudre par le présent acte pour cessation d'activité. La liquidation est opérée au droit des parties.

Pour autant que de besoins, l'associé déclare reprendre tous les actifs de la société et il s'engage également à régler tout passif éventuel de la société.

Sur ce, Nous, Notaire, avons constaté et donné acte de dissolution et de liquidation de la société à responsabilité limitée SAGA, S.à r.l.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2005, vol. 910, fol. 58, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 septembre 2005.

G. d'Huart.

(087220.3/207/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

WELDPART HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.634.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WELDPART HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(086672.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

SOCIETE DES PARTICIPATIONS INVEST-EST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 82.015.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence, à Pétange, soussigné.

A comparu:

La société anonyme RINOPYL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Brimeyer, retraité, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Laquelle comparante par son représentant susmentionné, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme SOCIETE DES PARTICIPATIONS INVEST-EST S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, R.C. Luxembourg section B 82.015, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2001, publié au Recueil du Mémorial numéro C, n° 1078 du 28 novembre 2001,

2.- Que le capital social s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-), chacune, entièrement libérées eh espèces.

3.- Qu'elle est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société SOCIETE ES PARTICIPATIONS INVEST-EST S.A. et qu'en étant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société SOCIETE DES PARTICIPATIONS INVEST-EST S.A., par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société de la dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cents euros sont à la charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Brimeyer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2005, vol. 910, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 septembre 2005.

G. d'Huart.

(087219.3/207/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.942.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-third day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

SIFC CONSORTIUM LLC, a Delaware limited liability company existing and organized under the laws of Delaware having its registered address at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 29186, duly registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3986611,

here represented by Laetitia Ambrosi, lawyer, with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, by virtue of a proxy which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915,

on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by SIFC CONSORTIUM LLC, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.-).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by the following managers:

- Michel van Krimpen, director of companies, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Herman Boersen, director of companies, born on July 28, 1972 in Amersfoort, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Richard d'Alessandri, General Counsel, born on January 8, 1953 in New York, United States of America, having his address at 23, Glenby Lane, Brookville, New York, NY 11545, United States of America;

- Joel Hammer, Controller, born on January 30, 1961 in New York, United States of America, having his address at 59, Pickwick Drive, Syosset, New York, NY 11791, United States of America.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

SIFC CONSORTIUM LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, existant et régie sous les lois du Delaware, ayant son adresse sociale au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 29186, dûment enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3986611,

ici représentée par Laetitia Ambrosi, juriste ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination SIFC DEVELOPMENT Holding, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par SIFC CONSORTIUM LLC, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par les gérants suivants:

- Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Herman Boersen, administrateur de sociétés, né le 28 juillet 1972 à Amersfoort, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Richard d'Alessandri, General Counsel, né le 8 janvier 1953 à New York, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse au 23, Glenby Lane, Brookville, New York, NY 11545, Etats-Unis d'Amérique;

- Joel Hammer, Controller, né le 30 janvier 1961 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 59, Pickwick Drive, Syosset, New York, NY 11791, Etats Unis d'Amérique.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Ambrosi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 septembre 2005, vol. 433, fol. 20, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(088544.3/242/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

LONERA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.583.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LONERA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(086675.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

CAFE LIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3483 Dudelange, 14, rue Michel Gindt.

R. C. Luxembourg B 89.242.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signature.

(086678.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

INIZIATIVA PIEMONTE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 52.487.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INIZIATIVA PIEMONTE LUXEMBOURG S.A. avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 633 du 12 décembre 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 168 du 20 mars 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 731 du 6 octobre 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 688 du 3 mai 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1347 du 17 septembre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1823 du 31 décembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 52.487.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Lydia Ceccherini, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la société à concurrence d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) pour le ramener de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à huit cent mille euros (EUR 800.000,-) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur taux de détention dans le capital social de la société et annulation de deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2. Remboursement de la réserve légale à concurrence de soixante-huit mille sept cent treize virgule onze euros (EUR 68.713,11).

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), pour le ramener de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) au montant de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) par annulation de deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

L'assemblée générale décide de rembourser aux actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, ledit montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-).

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de rembourser aux actionnaires la réserve légale à concurrence d'un montant de soixante-huit mille sept cent treize virgule onze euros (EUR 68.713,11).

Troisième résolution

Comme suite des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article trois des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000,-), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Antona, N. Printz, L. Ceccherini, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 150S, fol. 11, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

E. Schlessner.

(089059.3/227/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

LeasePlan LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 24, Z.A. am Bann.

R. C. Luxembourg B 29.202.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 5 octobre 2005.

F. Charpentier.

(087153.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

MB FENSTER + TÜREN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

H. R. Luxemburg B 108.557.

Im Jahre zweitausendfünf, den dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1.- Herr Bernhard Mohr, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in L-1411 Luxemburg, 5, rue des Dahlias, und

2.- Herr Manuel Molter, Betriebswirt, wohnhaft in D-66887 Sankt Julian, Bahnhofstraße 15.

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MB FENTER + TÜREN, S.à r.l. mit Sitz in L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank Molitor, mit Amtssitz in Dudelange am 20. April 2005, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer B 108.557.

Alsdann ersuchen die Komparenten den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die vorbenannten Anteilhaber beschließen den Zweck der Gesellschaft zu erweitern.

Infolge dessen beschließen die Anteilhaber Artikel 4 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist der Groß- und Einzelhandel sowie die Montage von Bauelementen und alle dazu gehörigen Aktivitäten.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle Operationen in den Bereichen der Verwaltung, des geschäftlichen Vermittelns, des Marketings und der Investition in aller Art vornehmen.

Die Gesellschaft kann auch alle kommerzielle, zivile, finanzielle und immobilare Tätigkeiten in Bezug auf An- und Verkauf von sämtlichen Gütern sowie die Beratung, die Entwicklung oder sonstige kommerzielle Tätigkeiten ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben voraussichtlich fördern können und dies im In- und Ausland. Die Gesellschaft ist berechtigt, gleichartige oder anverwandte Unternehmen zu erwerben, sich an solchen Unternehmen zu beteiligen und deren Vertretung zu übernehmen. Sie kann auch Zweigniederlassungen errichten.

Zweiter Beschluss

Die vorbenannten Anteilhaber beschließen Herrn Manuel Molter und Herrn Bernhard Mohr, beide vorbenannt, zu Geschäftsführern umzubestellen und zu bestätigen.

Die Gesellschaft wird von gegenüber Dritten rechtskräftig durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer vertreten.

Abschätzung

Die Kosten und Honorare welcher der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde erwachsen werden abgeschätzt auf 800,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: B. Mohr, M. Molter, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, vol. 149S, fol. 94, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 octobre 2005.

P. Decker.

(089590.3/206/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

MB FENSTER + TÜREN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R. C. Luxemburg B 108.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 octobre 2005.

Pour la société

P. Decker

(089592.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

9777

PARTNERS CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 77.671.

—
EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 21 septembre 2005, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «révocation de la société DUSTIN INVEST INC de son poste d'Administrateur;
2. nomination de Madame Efratas Séverine, née à Bruxelles (Belgique), le 23 août 1978, demeurant à B-1180 Uccie (Belgique), Avenue de l'Observatoire 3/10, en qualité de nouvel Administrateur».

Pour extrait conforme

O. Lavaud

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087254.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE WAGONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.678.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, le 30 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Nguyen de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit au poste de gérant de la société effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Wilbur Louis Ross au poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme Stephen James Toy au poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090499.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE WAGONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.678.

—
Il résulte d'un contrat de cession établi en date du 5 octobre 2005 entre la société IPE EXPANSION FUND LIMITED et la société WLR EURO WAGON MANAGEMENT LIMITED, que la société IPE EXPANSION FUND LIMITED a cédé les 309 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société WLR EURO WAGON MANAGEMENT LIMITED.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour COMPAGNIE EUROPEENNE DE WAGONS, S.à r.l.

T. Triboulot

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090498.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

ISABEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 43.184.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 17 juin 2004

Première résolution

L'assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Pascal Mathieu en date du 26 novembre 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur dé-cédé:

- Monsieur Bernard Eresch, demeurant à L-3258 Bettembourg, 73, rue Fernand Mertens.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui sta-tuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour ISABEAU HOLDING S.A.

A. Michels

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082994.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

TechniSat DATA SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

H. R. Luxemburg B 31.416.

Im Jahre zweitausendfünf, den sechzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TechniSat DATA SERVICES S.A., mit Sitz in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, (R.C.S. Luxem-burg Sektion B Nummer 31.416).

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Gesellschaftsbezeichnung TECHNISAT, S.à r.l. und der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Frank Baden, Notar mit dem Amts-wohnsitz in Luxemburg, am 27. Juli 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 389 vom 28. Dezember 1989, deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch vorgenannten Notar Frank Baden:

- am 12. Januar 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 270 vom 8. August 1990;

- am 27. Juli 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 549 vom 26. November 1992;

- am 16. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 134 vom 29. März 1993;

- am 8. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 667 vom 28. November 1997, enthaltend die Umwand-lung der Gesellschaftsform in eine Aktiengesellschaft sowie die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in TECHNI-SAT S.A.;

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C 712 vom 24. September 1999, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeich-nung in TechniSat DATA SERVICES S.A.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Klaus Fuchs, Diplom-Betriebswirt (BA), wohnhaft in Betzdorf.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Christian Dostert, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Gérard Schreiner, Betriebswirt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versamm-lung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.

2.- Umwandlung des Kapitals von LUF in EUR.

3.- Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um 144,10 EUR, um es von seinem jetzigen Betrag nach Umwandlung von 130.144,10 auf 130.000,- EUR zu bringen.

4.- Dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5. der Satzungen.

5.- Abänderung von Artikel 10. der Satzung.

6.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der fünftausendzweihundertfünfzig (5.250) Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von fünfmillionenzweihundertfünfzigtausend Franken (5.250.000,- LUF) in einhundertdreissigtausendeinhundertvierundvierzig Komma zehn Euro (130.144,10 EUR) umzuwandeln, basierend auf dem Wechselkurs von 40,3399 LUF = 1,- EUR.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um einhundertvierundvierzig Komma zehn Euro (144,10 EUR) herabzusetzen, um es von seinem jetzigen Betrag von einhundertdreissigtausendeinhundertvierundvierzig Komma zehn Euro (130.144,10 EUR) auf einhundertdreissigtausend Euro (130.000,- EUR) zu bringen, durch Überweisen des Betrages von einhundertvierundvierzig Komma zehn Euro (144,10 EUR) auf ein Reservekonto.

Dem Verwaltungsrat wird Vollmacht erteilt die nötigen Buchführungseintragungen vorzunehmen.

Vierter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. (erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertdreissigtausend Euro (130.000,- EUR), eingeteilt in fünftausendzweihundertfünfzig (5.250) Aktien ohne Bezeichnung des Nominalwertes.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung abzuändern und dementsprechend Artikel zehn (10) der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 10.** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates der Gesellschaft, welcher qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Fuchs, Ch. Dostert, G. Schreiner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 septembre 2005, vol. 534, fol. 9, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. Oktober 2005.

J. Seckler.

(088726.3/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

**LUXCOMPUFORM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MILLE SENTEURS, S.à r.l.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 75.205.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BJ00045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

G. Fragkos

Gérant

(087162.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SWISSCANTO (LU) PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
H. R. Luxemburg B 49.187.

Les comptes annuels au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06471, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWISSCANTO (LU) PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

(087156.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
H. R. Luxemburg B 38.348.

Les comptes annuels au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06502, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

(087157.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

TALOLUX SERVICE RAPIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 8, Galerie Centre Aldringen.
R. C. Luxemburg B 18.157.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BJ00031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2005.

Z. Cubrilovic-Zupanovski / R. Sandrin

Gérant Administratif / Gérant Technique

(087159.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SAGA ICELAND-WOLL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6988 Hostert, 11, rue J.P. Kommes.
R. C. Luxemburg B 28.484.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Madame Sigrun Petursdottir, hôtesse de l'air, demeurant à L-5231 Sandweiler, 91, rue d'Iltzig.
- 2.- Madame Bjargey Eyjolsdottir, commerçante, épouse de Monsieur Petur Valbergsson, demeurant à L-6988 Hostert, 11, rue Jean-Pierre Kommes.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1.- Que les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée SAGA ICELAND-WOLL, S.à r.l. avec siège social à L-6988 Hostert, 11, rue Jean-Pierre Kommes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28.484, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kersch, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 juillet 1988, publié au Mémorial C numéro 275 du 14 octobre 1988,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros suivant une décision prise par la réunion des associées tenue en date du 16 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 435 du 19 mars 2002.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3.- Que d'un commun accord des associées, la société à responsabilité limitée SAGA ICELAND-WOLL, S.à r.l. est dissoute.

4.- Que les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-6988 Hostert, 11, rue Jean-Pierre Kommes.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent trente euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Petursdottir, B. Eyjolsdottir, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2005, vol. 534, fol. 12, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2005.

J. Seckler.

(088729.3/231/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

DIGITECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 102.003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BJ00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Th. Tordeurs

Président du Conseil d'Administration

(087161.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SWISSCANTO (LU) MONEY MARKET FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 35.313.

Les comptes annuels au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06540, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWISSCANTO (LU) MONEY MARKET FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

(087163.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

COSMOS LUX INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.467.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 17 mai 2005

5. Nominations statutaires

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jacques Benoit, Laurent Billod, Federico Sella, Jean-Marie Biello, Frédéric Rousset et Jean-Marie Jordan.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, le mandat de l'auditeur PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087275.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SEMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Luxembourg B 95.190.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 juin 2005.

Signature.

(087203.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.333.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Pour SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL

L'Agent Domiciliaire

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(087208.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

COSMOS LUX INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.467.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour COSMOS LUX INTERNATIONAL

L'Agent Domiciliaire

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(087210.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

MONDRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.542.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 21 septembre 2005, que:

- La démission de M. Alf Sollevi, Gåshaga Brygge 47, SE-181 66 Lidingö, Suède (né le 5 novembre 1951 à Solna, Suède), en tant qu'administrateur de la société fut acceptée.

- M^e Thomas Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), fut élu comme nouvel administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087260.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

FBP FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.405.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour FBP FUNDS SICAV

L'Agent Domiciliaire

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(087212.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

STREAM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.622.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Pour STREAM SICAV

L'Agent Domiciliaire

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(087214.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

EIB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Alzingen, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.
R. C. Luxembourg B 56.871.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(087225.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

BIMV, BUREAU INTERNATIONAL MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.749.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2005

Conseil d'administration:

L'assemblée générale statutaire accepte la démission de Monsieur K. Vazirani comme membre du Conseil d'Administration.

Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2006 est composé comme suit:

- Van Den Berghe Guido, Administrateur de sociétés, demeurant à B-2650 Edegem;
- Bultynck Guy, Administrateur de sociétés, demeurant à B-2600 Berchem;
- Bogaerts Werner, Administrateur de sociétés, demeurant à B-2288 Bouwel.

Pour extrait sincère et conforme

G. Asselman

Dirigeant Maritime

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087280.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

TUBALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 103.935.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(087226.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

M. COTTYN-KIEFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 13, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 103.943.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(087227.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

THEISEN24 LUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 103.668.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(087228.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

ROYAL MEDIA GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.631.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(087229.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

GENHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 50.428.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(087230.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

EDELVYS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 83.791.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(087232.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

DATATRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5867 Fentange, 32, Ceinture Beau-Site.
R. C. Luxembourg B 91.930.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(087234.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.333.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 10 mai 2005

(convoquée en troisième intention)

5. Nominations statutaires / renouvellements de mandats

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à se prononcer sur l'exercice clos le 31 décembre 2004, les mandats des Administrateurs, M. Fausto Mularoni, M. Paolo Mariani, M. Antonio Perini et M. Ivan Farace di Villaforesta.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à se prononcer sur l'exercice clos le 31 décembre 2004, le mandat de l'auditeur PricewaterhouseCoopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087271.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

FBP FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.405.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration le 1^{er} juillet 2005:

1. Démission de Messieurs Beffort et Tailleur.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Messieurs Beffort et Tailleur avec effet au 28 février 2005.

2. Cooptation de Madame Degiugno comme nouveau Directeur.

Les Administrateurs restants décident de coopter Madame Alessandra Degiugno en remplacement de Messieurs Beffort et Tailleur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087276.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

ASTROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.543.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2005

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale statutaire accepte la démission de Monsieur C. Leysen comme membre du Conseil d'Administration. Jusqu'à l'Assemblée Générale en 2006, Monsieur I. Geilenkotten est nommé membre du Conseil d'Administration de la Société.

Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2006 est composé comme suit:

- van den Berghe Guido, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-2650 Edegem;
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, demeurant à L-3332 Fennange;
- Maton Luc, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-9050 Gentbrugge;
- Geilenkotten Ivan, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-8300 Knokke.

Pour extrait sincère et conforme

A. Geert

Dirigeant Maritime

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087277.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

FBP FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.405.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue, après deux reports, le 26 août 2005

5. Nominations statutaires

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Sicav renouvelle, jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes au 30 septembre 2005, le mandat des Administrateurs Messieurs Jean-Marie Biello, Philippe Feller, Bernard Felten, Mesdames Alessandra Degiugno et Claudine Schmitt.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Sicav renouvelle, jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes au 30 septembre 2005, le mandat de l'Auditeur, DELOITTE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANKLUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087284.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

STREAM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.622.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 23 août 2005 (convoquée en deuxième intention)

5. Nominations statutaires pour l'exercice fiscal se terminant le 30 juin 2005.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice clos le 30 juin 2005, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Federico Sella, Giorgio Peterlongo et Fabrizio Montanari.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice clos le 30 juin 2005, le mandat de l'auditeur PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087287.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

BTM UNIT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.510.

—
EXTRAITS

Conseil d'administration:

Monsieur Horoyuki Mori à été confirmé administrateur de la société pour une durée se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs Yasushi Watanabe et Hiroaki Harada ont été réélus par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2005 respectivement Président et administrateur de la société pour une durée se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Réviseurs d'entreprises:

DELOITTE S.A. à été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2005 pour une durée se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087286.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

IPERMEDIA ENGINEERING S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 110.362.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 août 2005, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de M. Marc Muller, Mme Pascale Loewen et M. Jean-Marc Faber en tant qu'administrateurs de la société a été acceptée.

- M. Alain Clément Kingue Kotto, né le 16 juin 1956 résidant au 3, rue Casablanca, F-75015 Paris, M. Hatem Farag, né le 12 avril 1981, résidant au bd James Fazy 4, CH-1201 Genève, M. René Jean-Jacques Elong dit Bille, résidant rue du Contrat Social 3, CH-1205 Genève et M. Cole Shade Sule, résidant au 2, place Reflets, F-92400 Courbevoie ont été nommé administrateurs en leur remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IPERMEDIA ENGINEERING S.A. HOLDING

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087335.3/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

IPERMEDIA ENGINEERING S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 110.362.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 22 août 2005

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Alain, Clément, Kingue Kotto, Président du Conseil d'administration.

Dorénavant, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Alain, Clément, Kingue Kotto, 3, rue Casablanca, F-75015 Paris, Administrateur-Délégué, Président du Conseil d'Administration;

- Hatem Farag, résidant au bd James Fazy, 4, CH-1201 Genève;

- René Jean-Jacques Elong dit Bille, résidant rue du Contrat Social 3, CH-1205 Genève;

- Cole Shade Sule, résidant au 2, place Reflets, F-92400 Courbevoie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IPERMEDIA ENGINEERING S.A. HOLDING

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087337.3/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

LUPAF HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.306.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2005

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Fantuzzi Luciano et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Carlo Garavaglia, démissionnaire, Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (F) avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, également pour une période de trois ans.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
LUPAF HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087297.3/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SOLAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.608.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 septembre 2005

Monsieur Di Pietro Filippo, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Arnò Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
SOLAGE INTERNATIONAL S.A.

V. Arnò / R. Scheifer-Gillen
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087298.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

ABERVALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg C 109.427.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 25 août 2005, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la nomination de Michael Somerset-Leeke, demeurant au 7, avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco, comme nouvel administrateur B de la société.

2. Le conseil d'administration se compose de:

- a. Marina Valvasori, administrateur A;
- b. Sandra Schwinnen, administrateur A;
- c. Julian Porter, administrateur B;
- d. Ashley Levett, administrateur B;
- e. Michael Somerset-Leeke, administrateur B.

Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour ABERVALE S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087360.3/4642/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

GES.PA.FIN. S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.927.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005. Signature.
(087352.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

GES.PA.FIN. S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.927.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005. Signature.
(087353.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

GES.PA.FIN. S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.927.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005. Signature.
(087354.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

BI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 106.994.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la société à responsabilité limitée BI, S.à r.l., prise au siège social de la société au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg en date du 19 septembre 2005 que:

- la nomination à compter du 19 septembre 2005, pour une durée indéterminée, de M. Alan Bigman aux fonctions de gérant de la société a été approuvée;

- à compter du 19 septembre 2005, le Conseil de Gérance est donc composé de M. Simon Baker, de M. Alexander Blavatnik, de M. Peter Thoren et de M. Alan Bigman.

Pour extrait conforme

S. Baker

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087351.3/4642/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.293.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(087405.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

LAGANAS SECURITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 108.975.

—
Extrait de la Cession de Parts Sociales du 31 août 2005

Conformément à la cession de parts sociales du 31 août 2005, PARLAY FINANCE COMPANY S.A., avec adresse au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 61.785, a vendu les 500 parts sociales détenues dans la société LAGANAS SECURITIES, S.à r.l. à SOLFERINO N.V., société de droit néerlandais, avec adresse au 7, Prof J.H. Bavincklaan, 1183 AT Amstelveen, Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 27132442.

La nouvelle associée SOLFERINO N.V. est détentrice de la totalité des 500 parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

LAGANAS SECURITIES, S.à r.l.

Représentée par LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

Gérant

Représentée par M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087368.3/1084/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

MANBRA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.031.

—
Il résulte d'une convention de cession datée du 1^{er} juillet 2005 que 100 parts sociales de la société MANBRA HOLDING, S.à r.l. ont été transférées par Monsieur Mattias Fransson demeurant au 6, Kaprifolgränd, 59554 Mjölby, Suède, à Monsieur Anders Fransson, demeurant au 6 Kaprifolgränd, 59554 Mjölby, Suède.

Il résulte d'une autre convention de cession de la même date que 100 parts sociales ont été transférées par Monsieur Magnus Fransson demeurant au 7, Drottninggatan, 58225 Linköping, Suède, à Monsieur Anders Fransson, demeurant au 6 Kaprifolgränd, 59554 Mjölby, Suède.

Par conséquent, Monsieur Anders Fransson devient l'associé unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Signatures

L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087369.3/536/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1450 Luxembourg, 46, Côte d'Eich.

H. R. Luxemburg B 94.235.

—
AUSZUG

Gemäss den Beschlüssen der Versammlung der Verwaltungsratsmitglieder vom 22. September 2005, wurde Herrn Manuel Hauser wohnhaft in L-5485 Wormeldange-Haut, unter Punkt B zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Für gleichlautenden Auszug, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Luxemburg-Eich, den 11. Oktober 2005.

P. Decker

Notar

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090649.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

IMMOBILIERE AZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 58.092.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 16 septembre 2005 à 15:00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les démissions de EUROLEX MANAGEMENT S.A., de M. Matthijs Bogers et de M. Alain Noullet en tant qu'Administrateurs de la société sont acceptées avec effet immédiat;
- Les nominations de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l. et LUXROYAL MANAGEMENT S.A. en tant qu'Administrateurs de la société sont acceptées; Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

IMMOBILIERE AZUR S.A.

Représentée par ProServices MANAGEMENT S.A.

Administrateur

Représentée par M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087373.3/1084/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Ma.Lo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 48.326.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 septembre 2005 à 13:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les démissions de EUROLEX MANAGEMENT S.A., de M. Matthijs Bogers et de AMICORP MANAGEMENT B.V. en tant qu'Administrateurs et Administrateurs-délégués de la société sont acceptées avec effet immédiat.
- Les nominations de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., de LUXROYAL MANAGEMENT S.A. et de AMICORP NETHERLANDS B.V. en tant qu'Administrateurs et Administrateurs-délégués de la société sont acceptées, ceux-ci terminant les mandats de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Ma.Lo S.A.

Représenté par ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur-délégué

Représentée par M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087376.3/1084/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

CANTOBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.272.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 août 2005 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maarten van de Vaart. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour CANTOBRE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088437.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

CANTOBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 50.272.

—
Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour CANTOBRE S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(088315.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

CANTOBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 50.272.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour CANTOBRE S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(088314.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

CANTOBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 50.272.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour CANTOBRE S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(088312.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.
